



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE  
MISSION DE FAISABILITE POUR  
L'AMENAGEMENT DES TRIBUNES FOOT ET  
RUGBY AVEC LE CABINET QUATRO  
ARCHITECTURE**

**DÉCISION N° AU-19-370  
EN DATE DU 11 OCTOBRE 2019**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment son article R 2122-8 ;

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation au Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° 2017-4933 du 14 novembre 2017 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**VU** le projet de la Ville de Vincennes de réaliser une étude de faisabilité pour la reconstruction des tribunes foot et rugby au Parc Municipal des Sports, Route de la Pyramide et la nécessité d'avoir recours à un bureau d'études spécialisé.

**CONSIDÉRANT** la proposition du cabinet Quatro Architecture dont le siège social est 10 Avenue Pierre Semard 18100 VIERZON ; d'assurer sa mission de faisabilité ;

## D É C I D E

**DE SIGNER** la proposition du cabinet QUATRO ARCHITECTURE, représentée par Monsieur ALBIZZATI François en qualité de gérant.

Le montant de cette proposition s'élève à 16 500,00 € HT.

**DE FAIRE FACE**, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants

Pour extrait conforme,  
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des  
travaux d'entretien des équipements publics, de  
l'urbanisme et de l'habitat,

***Signé***

**Pierre LEBEAU**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20191011-lmc1H6774H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 11/10/2019  
Date de Publication : 11/10/2019